

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 FEVRIER 2012**

**PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Michel ROY.**

**Absents excusés : Cyrille JOBARD (pouvoir Michel ROY), Pierre RAGEOT (pouvoir Jocelyne CLEMENT), Sylvie, RUBEY(pouvoir Jean-Paul DICONNE), Marie-Thérèse BERTHIER (pouvoir Jeannine GEOFFROY), Sylvie ZIMMER (pouvoir Cyrille JOBARD), Franck CHAMPAGNE (pouvoir Christian CORDEY).**

M. le Maire sollicite les membres du conseil pour l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire : le changement de statuts de la communauté de communes des trois rivières. Ce point est accepté à l'unanimité.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

Le conseil entend M. Christian CORDEY présenter le compte administratif 2011. Approuve les chiffres présentés avec un excédent de fonctionnement de 48 481,57 euros.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu M. Christian CORDEY présenter le compte administratif 2011 du service assainissement, le conseil approuve l'excédent de fonctionnement 2011 pour la somme de 16 566,04 euros.

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Ce poste étant pré-affecté.

#### **FRAIS DE TRANSPORT**

Après avoir entendu M. le Maire sur la prise en charge des frais de transport des agents lors de formation ou préparation à examen, le conseil fixe un tarif de 25 euros par kilomètre et décide d'indexer ce tarif sur l'inflation annuelle.

#### **GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le conseil entend M. le Maire présenter le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres lancé pour la construction du hall de la garderie périscolaire et accepte le montant des devis.

Autorise le maire à signer les documents nécessaires à cet appel d'offres

#### **TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE**

Le conseil décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Saône et Loire pour la tranche conditionnelle des travaux de restauration de l'église.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil accepte par 14 voix pour la modification des statuts de la communauté de communes des 3 rivières pour ajouter une compétence relative à la gestion de contrats de développement territoriaux, ajouter une compétence relative à la gestion d'un relais de services publics, ajouter un article à ces statuts pour permettre l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte compétent en matière de gestion de contrats de développement territoriaux et de Schéma de Cohérence Territorial

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie,  
le 30 janvier 2012, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

le Maire  
J.P.DICONNE